

Le 12 mai 2015

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Assemblée générale du 5 juin 2015

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale des actionnaires du vendredi 5 juin 2015.

Assemblée générale du 5 juin 2015

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que son Assemblée générale se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) le vendredi 5 juin 2015 à 09h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 8 avril 2015. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet www.compagnie-du-cambodge.com (Investisseur / Information réglementée/ Assemblée générale) et dans le Rapport Financier annuel (Investisseur / Information réglementée / Rapports financiers annuels).

